

COMMUNE DE SEGUR-LE-CHATEAU

Conseil municipal
Séance du 23 avril 2026 à 18h

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : DESMOULINS Muriel, GOUDAL Gérard, CHARPENTIER Emilie, DESMOULINS Michel, BERINGS Ludgerus, VIGNAL Sonia, COUSTY Julien, CLAIS Alexandre, WEIGEL Louis, VIEL Elise.

Absente : BAZAN PACLET Marie-Claude, a donné son pouvoir à Michel DESMOULINS

Elise VIEL a été désignée secrétaire de séance

Le compte-rendu du dernier conseil du 3 avril 2026 est soumis à l'approbation de l'assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire propose au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Conditions et tarifs d'occupation du domaine public

1/ Vote des taux d'imposition 2026

Muriel DESMOULINS expose au conseil municipal le tableau récapitulatif des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices pour 2026.

Mme le Maire propose de maintenir les taux votés en 2025, à savoir :

- TFB : 39.99 %
- TFNB : 61.24 %
- TH : 13.20 %

Vote Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

2/ Mode de participation aux dépenses de la FDEE 19 année 2026

Le montant de la participation annuelle 2026 de la commune à la FDEE 19 s'élève à 606 €.

Il existe 2 possibilités de paiement, soit une participation fiscalisée (mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés), soit une participation forfaitaire (inscription au budget de la commune en section de fonctionnement).

Le conseil décide d'opter pour la participation forfaitaire.

Vote Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

3/ Vote du budget primitif 2026 (budget principal et budget annexe d'assainissement)

Le maire présente les 2 budgets primitifs qu'elle et les adjoints ont préparé en amont.

BUDGET PRINCIPAL : **Section de fonctionnement**

Recettes : Recettes réelles = 246 457.95 €
Excédent reporté = 125 986.79 €

Total = 372 444.74 €

Dépenses : Dépenses réelles = 372 444.74 €

dont financement à la section investissement : 68 157.74 €

Section d'investissement

Recettes : 409 977.59 € comprenant un excédent reporté de 34 565.44 € et des restes à réaliser de 287 102.75 €

Dépenses : 409 977.59 € comprenant 331 090.39 € de restes à réaliser

Vote Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement

Recettes et dépenses : 42 870.16 €

Section d'investissement

Recettes : 54 931.74 €

Dépenses : 54 931.74 € dont un déficit antérieur de 36 959.74 €

Vote Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

4/ Présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Saint Yrieix

Le Maire nous présente le rapport d'activité 2024 envoyé par la communauté de communes du Pays de Saint-Yrieix et nous informe qu'il est disponible pour consultation à la mairie.

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

Vote Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

5/ Motion adoptée par le comité syndical de la FDEE 19 relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »

Muriel DESMOULINS fait part à l'assemblée de la motion établie par la FDEE visant à réaffirmer l'appartenance de la compétence « distribution d'électricité et de gaz » au bloc communal, c'est-à-dire aux communes et à leurs groupements.

Le Maire propose au conseil de soutenir cette motion. Le conseil approuve à l'unanimité.

Vote Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0

6/ Conditions et tarifs d'occupation du domaine public

Muriel informe le conseil que depuis 2010, la commune met à disposition de 3 structures à vocation de restaurant, une partie de son domaine public, afin d'être utilisé à titre de terrasse.

Des conventions d'occupation du domaine public, fixant les conditions et tarifs, ont été établies en 2015 avec l'Auberge Henri IV et La Part des Anges, et en 2018 avec Le P'ti Bar.

Madame le Maire propose donc au Conseil de revoir les conditions d'occupation du domaine public et réviser les tarifs, en tenant compte de l'évolution des structures, des changements d'activité, d'un changement de propriétaire et des contraintes naturelles.

Les conventions d'occupation du domaine public concernent 3 emplacements :

.. 9 Rue des Claux - restaurant La Part des Anges: la convention concerne 32 m² d'occupation de domaine public (berges de l'Auvézère)

L'assemblée converse autour de l'ouverture potentielle du commerce « occupant » pour cette année. Elle propose alors une mise à disposition gratuite en échange d'entretien du dit-domaine.

Vote Pour : 11 Abstention : 0 Contre : 0